Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 9

Artikel: Les syndicats libres et l'Europe
Autor: Möri, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384920

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tion de quelques bandes sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles, de provenance française ou allemande.

Nous avons publié de plus un certain nombre de *brochures*. En collaboration avec le L. F. E. M. (E. M. P. A.), un recueil de tabelles indiquant les propriétés des solvants et produits industriels courants. Et quatre autres intitulées « La prévention des accidents et de la silicose dans les travaux souterrains », « Intoxication et asphyxies dans les travaux souterrains », « La sécurité sur les toits », « Les échelles et leur usage ».

Nous avons fait paraître en outre un nombre important d'*articles* sur la prévention des accidents dans différentes revues professionnelles, et nous collaborons très activement à la rédaction d'une revue de création récente, l'*Illustrierte Betriebszeitschrift*.

La direction de la Caisse nationale désire étendre et intensifier encore cette propagande imprimée. C'est pourquoi elle vient d'engager un nouveau collaborateur qui a l'expérience de la rédaction d'ouvrages techniques et qui est entré en fonction le 1er avril de cette année. Lorsqu'il sera mis au courant du fonctionnement de notre administration, il aura pour tâche d'organiser chez nous un *bureau de presse* qui devra alimenter systématiquement les journaux techniques en articles bien documentés sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Il étudiera ensuite l'opportunité qu'il y aurait pour la Caisse nationale d'éditer elle-même un périodique concernant la sécurité du travail.

Notre exposé est ainsi terminé. Nous espérons avoir montré l'ampleur et la diversité de la tâche déjà accomplie par le service de la prévention des accidents de la Caisse nationale, dont les efforts pour développer la sécurité du travail ne se relâcheront pas dans l'avenir, mais s'étendront encore dans toute la mesure du possible.

Les syndicats libres et l'Europe

Par *Jean Möri*

Du 25 au 27 août, à Bruxelles, une conférence syndicale s'est efforcée de ranimer l'idée d'une coopération économique plus étroite en Europe. La résolution de Messine, votée au début de juin par les ministres des affaires étrangères des six Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, lui en fournit l'occasion. Comme on sait, ces six pays sont la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Que postulait la résolution de Messine? Trois nouvelles expériences de coopération européenne. La première dans les transports par l'établissement d'un réseau européen de canaux, d'autoroutes, de lignes électrifiées, la standardisation des équipements, ainsi que la recherche d'une meilleure coordination des transports aériens. La deuxième tendant à développer les échanges d'énergie, de gaz et de courant électrique pour augmenter la rentabilité des investissements et réduire le coût des fournitures. La troisième envisage la création d'une organisation commune pour le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Voilà pour les objectifs immédiats.

Mais les buts lointains nous intéressent tout autant. Les six Etats membres de la C. E. C. A., avec une réjouissante audace, reconnaissent que la constitution d'un marché commun européen, exclusif de tout droit de douane et de toute restriction quantitative, est l'objectif de leur action dans le domaine de la politique économique. Qu'est-ce à dire? Et bien tout simplement la suppression progressive des obstacles aux échanges commerciaux et des mesures à prendre ultérieurement pour l'unification progressive du régime douanier.

Magnifique programme d'avenir, comme on voit. On souhaite que les six gouvernements s'appliquent à le faire passer dans les faits. Cela créera le climat de confiance nécessaire pour engager d'autres pays démocratiques à participer à la merveilleuse aventure. Le nôtre s'en réjouirait probablement d'autant plus que rien dans sa neutralité ne l'empêcherait de collaborer, sur ce plan vital de l'économie, dans les trois nouveaux essais d'intégration économique partiels que nous venons d'énumérer. Et même d'aller de l'avant dans le stade futur de ce programme. Car notre pays, axé sur le libre-échange, ne demanderait pas mieux de contribuer à la liquidation progressive du protectionnisme qui sévit encore, même parmi les six pays signataires de cette réjouissante résolution qui va encore au-delà dans les spéculations de l'esprit, jusqu'à entrevoir une politique générale dans les domaines financiers, économiques et sociaux, la coordination des politiques monétaires, un système de clauses de sauvegarde, l'établissement graduel d'une libre circulation de la main-d'œuvre, l'élaboration de règles assurant le jeu loyal de la concurrence, la création d'un fonds d'investissements européens.

Ce qui nous concerne plus spécialement, nous autres syndicalistes, c'est le progrès social, corollaire du progrès économique. Or, la résolution de Messine se propose d'étudier l'harmonisation progressive des réglementations en vigueur dans les différents pays, notamment celles relatives à la durée du travail, la rémunération des prestations supplémentaires (travail de nuit, travail du dimanche et des jours fériés), la durée de ces congés et leur rémunération.

Les six gouvernements intéressés ne ferment pas la porte aux Etats non membres. Ils ont même déjà décidé d'adresser des invitations à d'autres Etats aux conférences prévues pour élaborer les traités.

Les syndicats libres répondent: Présent!

Walther Schevenels, le secrétaire dynamique de l'Organisation régionale européenne de la C. I. S. L., dans un excellent exposé, a fort bien montré la nécessité de telles expériences, même partielles et réduites en nombre de participants, si l'on veut rendre son influence, son rayonnement à l'Europe. Il n'a pas manqué de rappeler très opportunément que l'accroissement des niveaux de vie des travailleurs dépend de la prospérité économique. Et cette dernière ne peut être uniquement le fait du génie scientifique, technique et mécanique, mais découlera automatiquement d'une collaboration étroite des pays d'Europe. Six de ces pays se sont engagés plus avant dans cette direction par la résolution de Messine. Rien n'empêche d'étendre les expériences à treize pays, ou même à l'ensemble des pays démocratiques d'Europe.

L'expérience de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.), peut-être un peu décevante du point de vue social, servit de thème à de nombreux orateurs au cours de la discussion. La conférence s'en alla pourtant allégrement vers l'unanimité, quand le débat arriva à son terme, car tous les participants entendent bien mettre le social sur le même plan, les deux termes étant d'ailleurs complémentaires.

Une déclaration tire les conclusions de ce vaste débat. Compte tenu du temps disponible, de l'ampleur des discussions et de la difficulté à improviser en quelque sorte un nouveau texte, on lui reconnaîtra bien, outre des positions nettement définies, une volonté manifeste de contribuer à l'expansion de la coopération économique européenne, même par de nouvelles expériences partielles dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

On veut donc espérer que les six gouvernements de la résolution de Messine sauront apprécier cet appui des syndicats libres non pas seulement du point de vue de la propagande, mais de façon pratique, en associant les centrales syndicales des pays intéressés à la mise en marche des trois nouvelles expériences. Puis en continuant à s'appuyer sur elles quand le mouvement sera lancé. Car ce n'est pas de la présomption que d'affirmer avec force que, dans le domaine de l'intégration européenne, rien de solide ni de durable ne saurait se faire sans la collaboration du mouvement syndical libre. Ce que devront aussi se rappeler les pays de l'extérieur qui apporteront probablement leur concours dans les trois expériences nou-

velles envisagées. On nous permettra bien de souhaiter que la Suisse elle-même, encore trop enracinée dans la politique périmée de l'action gouvernementale pure, saura s'adapter elle aussi aux nécessités de ce temps. Car les syndicats ouvriers ont autant de personnalités de valeur à mettre au service de notre économie nationale sur le plan de l'économie que les grandes associations patronales. Ce dont on semble malheureusement encore douter de façon excessive dans les aréopages officiels.

Vu l'importance de ce document, nous le publions intégralement ci-après.

Déclaration de l'Organisation régionale européenne pour la relance européenne

I

1. La nécessité d'élever le niveau de vie et de réaliser ou de maintenir le plein emploi dans tous les pays est une raison décisive pour que les syndicats libres recherchent des solutions européennes aux problèmes économiques. Les syndicats libres revendiquent que chaque étape vers la coopération économique et l'intégration s'accomplisse dans le cadre d'une politique de plein emploi et de progrès social en général, comprenant une harmonisation des conditions sociales vers le haut.

2. L'utilisation optimale des ressources économiques des territoires européens avec recours aux techniques modernes doit servir à améliorer le bien-être des masses laborieuses et à renforcer la position économique et politique de l'Europe dans le monde. Il en résultera également de nouvelles et vastes possibilités pour l'élévation du niveau de vie des pays sous-développés extra-européens.

3. Une politique économique et sociale est d'une importance essentielle dans chaque pays, mais elle ne suffit pas en elle-même à résoudre les urgents problèmes européens. De nouvelles perspectives économiques et sociales s'ouvriront par la création d'un marché plus vaste. Le moment est venu pour l'Europe occidentale de prendre des mesures décisives vers une coopération économique plus étroite et vers l'établissement d'un marché commun.

II

4. Depuis leur création, la Confédération internationale des syndicats libres (C. I. S. L.) et l'Organisation régionale européenne (O. R. E.) ont été conscientes des perspectives de vie meilleure et de niveau de vie plus élevé offertes par l'idée européenne aux masses laborieuses. La C. I. S. L. et l'O. R. E. ont inlassablement et vigoureusement préconisé l'expansion constante de la coopération économique et de l'harmonisation sociale.

5. L'Organisation régionale européenne de la C. I. S. L. et ses organisations affiliées, réunies à Bruxelles du 25 au 27 août 1955, réitèrent leurs déclarations antérieures en faveur d'une coopération économique plus étroite entre les pays démocratiques de l'Europe. De récents événements ont donné un nouvel essor à l'idée européenne, notamment la Conférence des ministres de la C. E. C. A. à Messine et certaines propositions adoptées par l'O. E. C. E. En ce qui concerne la résolution de Messine, il est toutefois regrettable que quelques objectifs importants contenus dans le mémorandum du Benelux n'aient pas été retenus.

III

6. Les syndicats libres d'Europe se prononcent en faveur d'une libération progressive des échanges entre le maximum de pays européens et pour une réduction systématique et progressive des tarifs douaniers conduisant à un marché commun, à l'intérieur duquel le mouvement des marchandises ne sera plus entravé par des mesures protectionnistes ou autres restrictions.

7. Ces mesures de libération exerceront des répercussions si profondes sur la structure économique et les relations commerciales traditionnelles des divers pays qu'il sera nécessaire, au cours de la période transitoire, d'harmoniser progressivement les politiques sociales et économiques de ces pays. Cette harmonisation aura surtout pour but de conserver aux travailleurs leurs possibilités d'emploi et même de les accroître, ainsi que d'éliminer toutes pratiques déloyales de concurrence.

8. Outre la libération progressive des échanges, des efforts devraient être entrepris par voie d'accords entre les pays, afin d'assurer aux travailleurs une plus grande liberté de mouvement. Dans ces accords devraient s'inscrire des garanties sociales tant pour les travailleurs émigrants que pour les travailleurs des pays d'immigration.

9. Afin d'atteindre ces objectifs, les syndicats libres appuient la proposition de Messine visant la création d'un fonds européen d'investissements. Ce fonds aurait en particulier pour tâche le développement des régions moins favorisées d'Europe.

IV

10. Les syndicats libres, tout en préférant une coopération plus étroite et, si possible, l'intégration générale de l'ensemble des économies de toutes les nations démocratiques d'Europe, reconnaissent les avantages de projets et de mesures visant à l'intégration d'industries particulières, même s'ils n'embrassent à l'origine que quelques pays.

11. Dans cet ordre d'idées, les syndicats libres soulignent que les organisations et méthodes de collaboration internationale traditionnelles s'avèrent incapables de résoudre les problèmes économiques qui se posent dans le domaine des transports. Le temps est donc venu d'établir une autorité européenne chargée d'organiser les transports sur la base d'un plan conçu en vue d'équiper l'Europe d'un réseau de services de transport efficace, adéquat, économique et convenablement intégré.

12. Un autre domaine dans lequel l'intégration pourrait et devrait faire un progrès immédiat est celui de la production et de la distribution de l'énergie.

13. En cherchant des solutions à ces problèmes d'intégration partielle, il importe de tirer profit de l'expérience acquise par la C. E. C. A. Si plusieurs de ces communautés s'établissent en Europe, il faut prévoir des mesures assurant leur étroite coopération, à moins de créer, dans ce but, un organisme de coordination.

14. Les récentes découvertes dans le domaine de l'énergie atomique et de son utilisation dans des buts pacifiques ouvrent de nouvelles perspectives de progrès économique. Une collaboration étroite doit s'établir entre les pays européens lors de l'édification de cette nouvelle industrie, en vue de baser celle-ci sur un plan commun au service de toute l'Europe démocratique. Les syndicats libres de l'O. R. E. réclament un contrôle efficace sur la production atomique et souscrivent sans réserve à la déclaration de la Conférence de la C. I. S. L. qui s'est tenue à Bruxelles les 1er et 2 août 1955, définissant en détail les conditions dans lesquelles un tel contrôle doit être organisé. Ils approuvent également la résolution prise en cette matière à Messine, où une organisation commune entre divers Etats a été envisagée afin d'assurer un développement pacifique de l'énergie atomique, et prennent note des quatre clauses visant à amener cette réalisation. Etant donné l'importance que ce développement aura pour l'industrie et les travailleurs, la production de l'énergie atomique ne peut en aucun cas être confiée à des intérêts privés.

V

15. L'O. R. E. et ses organisations affiliées saluent le fait que la résolution de Messine reconnaît la nécessité d'une harmonisation progressive des conditions sociales des divers pays et déclarent que cette prise de position doit être suivie de mesures pratiques tendant à un rajustement progressif vers le haut.

16. Toutefois, tenant compte de l'expérience de la C. E. C. A. et des difficultés rencontrées par sa haute autorité dans son action sociale du fait que les clauses du traité qui s'y rapportent sont trop vagues ou restrictives, l'O. R. E. insiste pour qu'à l'avenir des garanties formelles et catégoriques soient inscrites dans tout traité créant

une nouvelle communauté européenne, ou lors de la revision de celui de la C. E. C. A., rendant obligatoires les mesures d'harmonisation et de progrès social promises par la résolution de Messine. Elle recommande à ses organisations affiliées de définir l'action commune qu'elles entendent mener, le moment venu, sur le plan international, afin de concrétiser l'esprit de solidarité qui unit les travailleurs européens.

VI

17. Il est d'une importance capitale que les travailleurs se rendent pleinement compte de la partie qui se joue et qu'ils soient de fermes soutiens des idéaux européens. Les syndicats libres estiment que les travailleurs doivent s'engager avec toute leur énergie dans cette bataille pour la coopération économique et sociale. L'O.R.E. exhorte les centrales nationales à propager et à renforcer systématiquement l'idée européenne, spécialement parmi leurs membres, afin de pouvoir exercer une influence grandissante sur les gouvernements hésitants ou réfractaires et d'assurer ainsi un progrès constant vers l'unification européenne.

18. Les propositions de Messine, comme toutes les initiatives pour la coopération et l'intégration européennes, ne peuvent avoir une suite fructueuse si elles ne sont appuyées par les travailleurs. Cet appui ne peut être assuré que si les travailleurs européens participent, dans une plus large mesure, par l'intermédiaire de leurs organisations, à toutes les négociations portant sur la réalisation de tels plans et sont représentés de façon adéquate dans tous les organes directeurs, administratifs et consultatifs de ces projets.

19. L'O. R. E. et ses organisations affiliées demandent aux travailleurs libres de l'Europe de lancer toutes leurs forces dans cette campagne pour la réalisation de ces objectifs.

Bibliographie

L'Opium des Intellectuels. Par *Raymond Aron, Calmann Lévy.* — Dans cet ouvrage de plus de 300 pages, qui se lit comme un roman d'aventure – il retrace d'ailleurs l'aventure des idées et des intellectuels du XXe siècle – l'auteur, analyste clairvoyant de notre société occidentale doublé d'un économiste averti, tente de répondre à une question essentielle. Pourquoi le marxisme d'obédience soviétique revient-il à la mode parmi les intellectuels d'une Europe dont l'évolution économique a démenti les prédictions de Marx, accéléré l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs au lieu d'acculer à la misère une masse grandissante de prolétaires? Aron expose en termes incisifs le rôle néfaste et l'aliénation de ces révolutionnaires au grand cœur mais à la tête légère, de ces publicistes impatients de succès – impitoyables aux défaillances de la démocratie, mais indulgents aux plus grands crimes, pourvu qu'ils soient commis au nom des « bonnes » doctrines, celles de Moscou. Il dénonce la tentation d'une certaine